

**20220628\_DL\_09**

**OBJET :** Offre de service mutualisé de sécurité des postes informatiques (antivirus)

**Date de convocation :**  
30 mai 2022

**Date de séance :**  
**28 juin 2022**

**Date d'affichage :**  
11 juillet 2022

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 13

**Membres votants :** 25

*Séance en présentiel et visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**  
Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

***Etaient présents :***

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

***Secrétaire de séance :*** Mme DELETRE Margaux

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux  
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent  
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise  
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique  
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël  
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud  
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian  
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé  
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle  
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude  
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy  
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

Conformément aux décisions prises lors du Débat d'orientation budgétaire 2022, le Président propose au conseil syndical d'adopter une nouvelle offre de services portant sur la sécurité informatique des communes.

Cette offre se compose ainsi :

- un antivirus européen installé sur les postes informatiques des communes et établissements publics ;
- le suivi des alertes et des mises à jour de votre antivirus, à distance, par l'équipe Somme Numérique ;
- des campagnes annuelles de mails malveillants (bilan par Somme Numérique) ;
- l'accès à notre support pour toute question relative à la sécurité.

Le tarif proposé pour l'accès à la licence est de 18€ HT par an et par activée avec un engagement minimal de 3 ans.

Le volet installation, suivi des alertes et assistance par Somme Numérique est fixé pour une durée de 3 ans :

- de 1 à 3 postes informatiques : 75€ HT
- de 4 à 6 postes informatiques : 180€ HT
- à partir de 7 postes, une proposition spécifique sera établie pour l'installation (prestation interne à la collectivité ou externe)

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les statuts du syndicat mixte.
- Vu le projet de service mutualisé de sécurité informatique
- Vu le projet de Charte de fonctionnement du service

#### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** La mise en œuvre du service mutualisé de sécurité informatique est approuvée. La Charte de fonctionnement du service mutualisé de sécurité des postes informatiques définissant ses conditions d'application, est approuvée.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de signer les Chartes et conventions avec les EPCI et communes qui le solliciteront à cet effet.